

FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL

3^{ème} degré

Natation Synchronisée



Service formation / FFN
Dépôt Ministère de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports
26 novembre 2016

REFERENTIEL DU DIPLÔME

Quels que soient les secteurs de pratique, l'appellation est : breveté fédéral 3^{ème} degré "natation synchronisée".

Les titulaires du brevet fédéral 3^{ème} degré "natation synchronisée" peuvent être amenés à intervenir sur tous les publics.

Ils ont vocation à encadrer les titulaires de l'ENF3 - **Pass'compétition** natation synchronisée qui préparent les compétitions jusqu'au niveau régional en natation synchronisée.

Les titulaires du brevet fédéral 3^{ème} degré "natation synchronisée" sont chargés de l'entraînement d'une population de sportifs évoluant dans un système compétitif en "natation synchronisée".

Ces intervenants inscrivent leur action dans le cadre des orientations fédérales ainsi qu'en cohérence avec le plan de développement du club et plus particulièrement le projet de l'Ecole de Natation Française du club.

Ils conçoivent le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club et assurent la coordination de sa mise en œuvre. Dans ce cadre, ils peuvent être amenés à coordonner une équipe de personnes au sein du club.

Ils ont vocation à encadrer des sportifs entrés dans la logique de leur discipline et évoluant dans un système compétitif jusqu'au niveau régional en "natation synchronisée".

Ils participent au fonctionnement du club, initient et perfectionnent dans un champ de pratique en "natation synchronisée".

A cette fin, les actions qu'ils développent s'inscrivent dans une logique d'organisation collective pour :

- concevoir le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- utiliser la transversalité des pratiques pour la conception du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- coordonner la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- concevoir le plan d'entraînement pour une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en "natation synchronisée",
- conduire des activités dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en "natation synchronisée",
- participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial,
- assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants.

Le titulaire du brevet fédéral 3^{ème} degré "natation synchronisée" est intégré dans une équipe qui met en œuvre le plan de développement du club.

Il conçoit, coordonne et conduit par délégation le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club.

Dans la limite de sa délégation, il conduit des activités dans le cadre des programmes d'acquisition et de développement de la "natation synchronisée" amenant les jeunes sur une pratique compétitive jusqu'au niveau régional.

Son autonomie s'exprime au travers de son action d'encadrement en utilisant les supports techniques et pédagogiques dans le cadre notamment des programmes d'acquisition et de développement de la "natation synchronisée".

Il est autonome dans les tâches administratives qui lui sont confiées dans le cadre de son action.

Sa responsabilité s'exerce sur le plan pédagogique, technique et logistique dans le cadre de sa mission. Il assure la sécurité de la pratique et des pratiquants.

1 – FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

Les activités ne sont pas hiérarchisées et sont classées en sept grands groupes.

1.1) Il conçoit le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club

- il participe à l'élaboration du plan de développement du club ;
- il prend en compte les caractéristiques du public ;
- il prend en compte l'ensemble des caractéristiques organisationnelles des différentes disciplines de la fédération ;
- il prend en compte les principes d'action des différentes disciplines ;
- il analyse les spécificités des disciplines et du public ;
- il fixe les objectifs du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club au regard du public concerné ;
- il conçoit la démarche pédagogique ;
- il détermine les besoins et les ressources du projet pluridisciplinaire ;
- il programme les actions du projet pluridisciplinaire ;
- il détermine les modalités et les critères d'évaluation du projet pluridisciplinaire ;
- il formalise par écrit le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club ;
- il crée les supports pédagogiques nécessaires ;
- il présente, le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club aux membres de l'équipe pédagogique ;
- il anticipe l'impact de son action ;
- il régule la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club ;
- il évalue le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club ;
- il rend compte périodiquement au responsable technique du club.

1.2) Il utilise la transversalité des pratiques pour la conception du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club

- il prend en compte les fondamentaux de chacune des disciplines ;
- il définit une démarche pédagogique dans le cadre de la **transversalité des pratiques** ;
- il optimise sa démarche pédagogique en fonction des conditions matérielles ;
- il propose des situations pédagogiques transversales adaptées au public.

1.3) Il coordonne la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club

- il détermine les moyens matériels et humains nécessaires à la mise en place du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club ;
- il coordonne une équipe d'encadrement ;
- il anime les réunions avec l'équipe d'encadrement ;
- il gère l'organisation des pratiques de l'Ecole de Natation Française au sein du club, en tenant compte de l'évolution des conditions matérielles dont il dispose, et des publics dont il a la charge ;
- il régule le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club, pour chacun des publics, en tenant compte de l'évolution de leurs niveaux de pratique ;
- il organise l'évaluation des différents niveaux de pratique de l'Ecole de Natation Française au sein du club ;
- il participe aux réunions avec les responsables du club ;
- il formalise le bilan de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club.

1.4) Il conçoit le plan d'entraînement pour une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en "natation synchronisée"

- il prend en compte le plan de développement du club ;
- il prend en compte le projet sportif du club dans son action ;
- il prend en compte le projet sportif fédéral de sa discipline ;
- il prend en compte l'ensemble des caractéristiques des sportifs ;
- il analyse les potentiels des sportifs dont il a la charge ;
- il définit sa démarche d'entraînement selon les objectifs des sportifs dont il a la charge ;
- il conçoit son action en tenant compte des besoins nécessaires et des ressources disponibles ;
- il conçoit les situations d'actions favorisant les transformations recherchées en vue de la pratique compétitive jusqu'au niveau régional ;
- il conçoit les programmes annuels d'entraînement ;
- il planifie l'organisation de la saison ;
- il propose un programme d'entraînement adapté aux sportifs pour leur permettre d'accéder à un niveau régional en "natation synchronisée" ;
- il détermine les outils d'évaluation de son action.

1.5) Il conduit des activités dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en "natation synchronisée"

- il organise l'accueil et la prise en charge de son groupe ;
- il présente les consignes et l'organisation de la séance ;
- il conduit des séances en vue de l'accès à une pratique compétitive jusqu'au niveau régional ;
- il prévient le dopage et les comportements à risque ;
- il sensibilise les licenciés au civisme, au respect d'autrui et à la vie collective ;
- il évalue le niveau du groupe ;
- il adapte son intervention en fonction des sportifs dont il a la charge ;
- il organise sa séance à partir du projet sportif en vue d'en atteindre les objectifs ;
- il conduit des séances à partir du projet sportif ;
- il organise son espace selon les orientations de sa séance ;
- il prépare le matériel et les documents nécessaires à la séance ;
- il favorise les expressions individuelles et collectives ;
- il utilise les différentes activités physiques dans le cadre de sa pratique ;
- il régule les phénomènes liés à l'activité du groupe et aux comportements des sportifs ;
- il évalue sa séance en s'appuyant sur le projet sportif ;
- il assure le suivi de son action ;
- il analyse la performance en compétition ;
- il rend compte périodiquement de son action au responsable technique du club ;
- il amène le sportif à verbaliser sa pratique personnelle ;
- il accompagne les sportifs dont il a la charge aux compétitions et aux stages correspondant à leurs niveaux de pratique.

1.6) Il participe au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

- il recueille les informations nécessaires à l'orientation du public ;
- il oriente le public ;
- il accueille un public diversifié dans le cadre du club ;
- il renseigne le public sur le fonctionnement et les activités de son groupe ;
- il explicite les règlements techniques de la "natation synchronisée" ;
- il explicite les modes d'accès à une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en "natation synchronisée" ;
- il participe à la promotion des activités du club ;
- il participe à la communication interne et externe du club ;
- il participe au suivi administratif de son activité ;
- il gère les résultats des groupes dont il a la charge ;

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

BREVET FEDERAL 3^{ème} DEGRE – NATATION SYNCHRONISEE

- il participe aux réunions de travail au sein d'une équipe pédagogique ;
- il participe à l'évaluation de son action au sein du club ;
- il développe la vie fédérale au sein de son club ;
- il inscrit son action dans le respect des règles d'éthique inhérentes à la vie associative ;
- il tient compte de son environnement territorial ;
- il transmet les valeurs éducatives et citoyennes du sport ;
- il transmet la culture attachée à toute entité associative fédérale ;
- il accompagne un groupe ou une personne lors des déplacements et des stages ;
- il peut être tuteur d'un brevet fédéral sous-jacent ;
- il participe à la préparation et à l'organisation des compétitions ;
- il participe à l'organisation des compétitions, des stages et des déplacements de son niveau d'intervention ;
- *il peut être amené à participer aux certifications des tests de l'Ecole de Natation Française ;*
- *il peut être amené à participer à l'élaboration du plan de développement du club ;*
- *il peut être amené à utiliser l'outil informatique pour la gestion administrative et technique ;*
- *il peut être amené à coordonner une équipe pédagogique ;*
- *il peut être amené à participer à l'accueil physique et téléphonique ;*
- *il peut être amené à participer à la vie fédérale.*

1.7) Il assure la sécurité de la pratique et des pratiquants

- il veille à l'hygiène de la pratique ;
- il évalue les risques liés à l'activité, à l'environnement et au public ;
- il sécurise l'activité de son groupe ;
- il explicite les risques singuliers liés à la "natation synchronisée" ;
- il prévient les comportements à risque ;
- il intervient en cas d'incident ou d'accident ;
- il s'assure du respect des règles de sécurité liées à la pratique ;
- il s'intègre dans le dispositif d'alerte ;
- il assure les premiers secours ;
- il réalise un sauvetage ;
- il extrait de l'eau une personne en difficulté ;
- il démontre un niveau de pratique en "natation synchronisée".

2 – REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU BREVET FEDERAL 3^{ème} DEGRE NATATION SYNCHRONISEE

Le brevet fédéral 3^{ème} degré "natation synchronisée" est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC) :

- | | |
|-------------|--|
| UC 1 | EC de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial |
| UC 2 | EC d'encadrer une séance, un cycle en vue d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en natation synchronisée en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté |
| UC 3 | EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités |
| UC 4 | EC de coordonner la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club |

(EC : être capable de)

UC 1 : EC de participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

OI 1.1 EC de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial

- OI 1.1.1 EC de participer à la gestion administrative et technique du public dont il a la charge,
- OI 1.1.2 EC de mobiliser les connaissances liées à l'environnement du club ainsi qu'à la réglementation des activités aquatiques,
- OI 1.1.3 EC de s'impliquer dans la promotion et le développement de son activité au sein du club.

OI 1.2 EC d'accueillir le public dans le cadre de l'Ecole de Natation Française et d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

- OI 1.2.1 EC d'explicitier le programme sportif et le règlement FINA en natation synchronisée en vue d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,
- OI 1.2.2 EC d'informer le public sur les modalités de fonctionnement et les activités des groupes dont il a la charge,
- OI 1.2.3 EC de concevoir les outils nécessaires à la répartition du public au sein des différents groupes.

OI 1.3 EC de contribuer à la formation fédérale

- OI 1.3.1 EC d'intégrer un stagiaire dans le fonctionnement d'un groupe,
- OI 1.3.2 EC d'accompagner un stagiaire,
- OI 1.3.3 EC de transmettre des savoir-faire et la culture associative.

UC 2 : EC d'encadrer une séance, un cycle en vue d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en natation synchronisée en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

OI 2.1 EC de concevoir un projet d'action

- OI 2.1.1 EC de concevoir le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- OI 2.1.2 EC de concevoir le plan d'entraînement pour une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,
- OI 2.1.3 EC de préparer une séance et ses modalités d'évaluation en vue d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en prenant en compte l'environnement et les pratiquants.

OI 2.2 EC de conduire un plan d'entraînement, une séance et leurs modalités d'évaluation dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

- OI 2.2.1 EC de mettre en œuvre le plan d'entraînement pour une pratique compétitive jusqu'au niveau régional,
- OI 2.2.2 EC de gérer son groupe, les comportements à risque et la dynamique de groupe en favorisant l'autonomie des pratiquants,
- OI 2.2.3 EC d'utiliser d'autres activités physiques pour l'optimisation de la performance.

OI 2.3 EC d'évaluer un plan d'entraînement, une séance, une pratique compétitive jusqu'au niveau régional

- OI 2.3.1 EC de quantifier l'entraînement réalisé par les sportifs,
- OI 2.3.2 EC d'analyser les écarts mesurés entre les objectifs fixés et les résultats obtenus,
- OI 2.3.3 EC d'analyser la performance en compétition,
- OI 2.3.4 EC de prendre en compte les résultats de ses analyses.

UC 3 : EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

OI 3.1 EC de maîtriser le test de l'ENF3 - Pass'compétition et les règlements FINA en natation synchronisée

- OI 3.1.1 EC de présenter les modalités de l'ENF3 - Pass'compétition et les règlements FINA,
- OI 3.1.2 EC de démontrer les différentes épreuves de l'ENF3 - Pass'compétition,
- OI 3.1.3 EC d'analyser les différentes épreuves de l'ENF3 - Pass'compétition et les règlements FINA.

OI 3.2 EC de prévenir les comportements à risque

- OI 3.2.1 EC d'informer sur le dopage et les conduites addictives,
- OI 3.2.2 EC de s'assurer du respect des règles de sécurité liées à la pratique,
- OI 3.2.3 EC d'expliciter les risques spécifiques liés à l'activité, l'environnement et au public.

OI 3.3 EC d'intervenir en cas d'incident et d'accident

- OI 3.3.1 EC de réaliser un sauvetage,
- OI 3.3.2 EC d'assurer les gestes de premiers secours,
- OI 3.3.3 EC de s'intégrer dans le dispositif d'alerte.

UC 4 : EC de coordonner la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club

OI 4.1 EC d'animer l'équipe pédagogique

- OI 4.1.1 EC de mobiliser ses connaissances pour l'accompagnement d'un groupe,
- OI 4.1.2 EC de valoriser l'action des membres de l'équipe,
- OI 4.1.3 EC de favoriser la formation continue des membres de l'équipe.

OI 4.2 EC de gérer la logistique

- OI 4.2.1 EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques,
- OI 4.2.2 EC de planifier l'utilisation des moyens matériels,
- OI 4.2.3 EC d'anticiper les besoins en terme logistique.

OI 4.3 EC de réguler la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club

- OI 4.3.1 EC d'évaluer la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- OI 4.3.2 EC de réguler la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club,
- OI 4.3.3 EC de produire un bilan de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation française au sein du club.

3 – LES PRE-REQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à l'obtention du brevet fédéral 3^{ème} degré "natation synchronisée".

Pour entrer en formation le stagiaire doit :

- Avoir 17 ans minimum,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire du PSC 1 ou son équivalent,
- Être titulaire du diplôme de l'ENF 1 - Sauv'nage ou satisfaire au test d'entrée en formation (*),
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (*),
- Être titulaire du BF 2^{ème} degré natation synchronisée ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité éducateur sportif, mention Activités Aquatiques et de la Natation et également titulaire des titres ENF 1, ENF 2, ENF 3 « natation synchronisée ».

4 – LES PRE-REQUIS A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE (*)

Avant de débiter le stage en situation pédagogique, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie. Ainsi, il doit être capable :

- de conduire une séance en sécurité face à un public,
- de porter secours au pratiquant,
- de présenter les principes généraux du programme sportif de la "natation synchronisée".

Les modalités permettant la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique sont définies dans le livret référentiel du brevet fédéral 3^{ème} degré "natation synchronisée".

5 – LA FORMATION CONTINUE

Le maintien des prérogatives du brevet fédéral 3^{ème} degré natation synchronisée est soumis au suivi d'une formation continue d'une journée tous les deux ans, validée par le cadre technique régional coordonnateur.

De plus, le titulaire du brevet fédéral 3^{ème} degré natation synchronisée doit justifier, tous les deux ans, d'une demi journée de formation continue dans le domaine de la sécurité (*).

Pour tout arrêt d'activité égale ou supérieure à 2 ans, le candidat fera l'objet d'un positionnement réalisé par le cadre technique régional coordonnateur (*).

6 – LES EQUIVALENCES ET LES DISPENSES

Une équivalence est une reconnaissance établissant qu'un diplôme équivaut à un autre.

La règle : il n'existe pas d'équivalence d'une équivalence. Ainsi, l'équivalence d'un diplôme ne permet pas d'obtenir l'équivalence d'un autre diplôme.

6.1 – Principes

Les personnes déjà titulaires de certains diplômes bénévoles ou professionnels, peuvent, lors de leur inscription au Brevet fédéral 3^{ème} degré natation synchronisée se voir attribuer la dispense d'une ou plusieurs UC.

Ces dispenses permettent aux candidats de ne pas suivre les volumes horaires de formation des UC concernées, ni de se présenter aux épreuves de certification relatives à ces UC.

Les conditions d'obtention de toutes les dispense(s) possibles sont précisées ci-après, ainsi que dans le dossier d'inscription à la formation du Brevet fédéral 3^{ème} degré natation synchronisée.

Pour pouvoir prétendre à l'obtention de dispenses, les candidats concernés doivent remplir l'ensemble des prérequis à l'entrée en formation, et joindre à leur dossier d'inscription la ou les pièces (attestation, diplôme...) justifiant la demande de dispense.

La validation des dispenses demandées par le candidat lors de son inscription en formation est réalisée par le CTS responsable pédagogique de l'ERFAN lors de l'étape du positionnement. La ou les dispense(s) octroyée(s) sont indiquées dans le Parcours Individualisé de Formation (PIF) du stagiaire.

6.2 – Les dispenses

Sous réserve du respect des principes mentionnés au paragraphe ci-dessus.

- **Les personnes titulaires du :** Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité éducateur sportif, mention Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN) et également titulaires du titre d'évaluateur ENF 3 natation synchronisée peuvent prétendre à la dispense des UC1, UC3 et UC4 du Brevet fédéral 3^{ème} degré natation synchronisée.

6.3 – L'équivalence

- Les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation, à jour de la formation continue et également titulaires du titre d'évaluateur ENF 3 natation synchronisée peuvent solliciter, auprès de l'ERFAN, jusqu'au 31 décembre et dans les 2 ans suivant l'obtention de leur diplôme du Moniteur Sportif de Natation, l'attribution du Brevet fédéral 3^{ème} degré natation synchronisée.

7 – LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Le brevet fédéral 3^{ème} degré "natation synchronisée" peut être obtenu en totalité par la voie de la validation des acquis de l'expérience selon les modalités d'attribution définies dans le livret référentiel du diplôme.